

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE

Procès-verbal d'une séance ordinaire d'ajournement du conseil municipal de Larouche, tenue le **lundi 23 mars 2020**, à 19h, par vidéoconférence, à laquelle assistaient, après s'être identifiés individuellement, les conseillers suivants: messieurs Denis Lalonde, Pascal Tremblay, Pascal Thivierge, Guy Lavoie, Fernand Harvey, madame Danie Ouellet, formant quorum sous la présidence de monsieur Réjean Bédard, maire. Assistait aussi par vidéoconférence monsieur Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 20-03-064

Sur proposition de monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Pascal Thivierge, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'ordre du jour tel que rédigé.

APPROBATION DE LA SOUMISSION POUR LA VENTE DU CAMION-CITERNE

Résolution 20-03-065

ATTENDU QUE par sa résolution 20-01-018, la municipalité confiait la vente du camion-citerne International au Centre de services partagés du Québec ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est faite le 10 mars 2020 et que 4 entreprises ont soumissionné ;

ATTENDU QUE l'entreprise Excavations Guévin et Lemire inc. a déposé la plus haute soumission, soit 7 600\$;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Pascal Tremblay et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de Excavations Guévin et Lemire inc., au montant de 7 600\$. À cet effet, le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est autorisé à signer tout document se rapportant à la présente.

OFFRE D'ACHAT D'UN VÉHICULE TOYOTA YARIS DU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

Résolution 20-03-066

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services partagés du Québec propose à vendre deux Toyota Yaris 2008 ayant l'une 31 290 kilomètres et l'autre 37 442 kilomètres ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'il serait approprié de déposer une offre sur l'un des véhicules afin de le mettre à la disposition des employés et élus pour usage administratif ;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Denis Lalonde, appuyé de madame Danie Ouellet, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de déposer auprès du Centre de services partagés du Québec la soumission suivante pour le véhicule Toyota Yaris 2008 de 37 442 kilomètres: 3 876\$.

AVIS DE MOTION POUR CHANGER LE TAUX D'INTÉRÊT

Monsieur Denis Lalonde donne avis qu'il présentera, à une réunion subséquente du conseil de cette municipalité, un projet de règlement visant à suspendre les intérêts sur les paiements en retard des taxes de 2020.

CONGÉ DE LOYER POUR VANILLE ET CACAO

Résolution 20-03-067

ATTENDU QUE par sa résolution CM2019-024, le conseil municipal louait la bâtisse située au 625 rue Gauthier à l'entreprise Vanille et Cacao, au loyer mensuel de 221,50\$;

ATTENDU QUE, dû aux circonstances inhabituelles imposées par la COVID19, Vanille et Cacao doit limiter ses activités aux commandes pour apporter seulement;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Pascal Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres du conseil que, considérant que ce commerce doit limiter ses activités aux commandes pour apporter seulement, la perception du loyer pour les mois d'avril, mai et juin 2020 soit annulée.

FIN DE LA RÉUNION

À 19h55 madame Danie Ouellet propose la levée de l'assemblée.

Réjean Bédard
Maire

Martin Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier

RÉUNION DE LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT DE LAROUCHE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Commission de développement de Larouche, tenue le **lundi 23 mars 2020**, à 20h, tenue par vidéoconférence à partir de l'Hôtel de ville de Larouche, à laquelle sont présents les administrateurs suivants: messieurs Denis Lalonde, Pascal Tremblay, Pascal Thivierge, Guy Lavoie, Fernand Harvey, madame Danie Ouellet, formant quorum sous la présidence de monsieur Réjean Bédard. Monsieur Martin Gagné, secrétaire-trésorier assiste aussi à la réunion.

SIGNATURE DU CONTRAT D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SUR LES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES

Résolution CDL20-01

Sur proposition de monsieur Pascal Thivierge, appuyé de monsieur Guy Lavoie, il est résolu à l'unanimité des membres de la Commission de développement de Larouche de mandater le secrétaire-trésorier de la Commission, monsieur Martin Gagné, à signer avec la MRC du Fjord-du-Saguenay l'entente de Convention de gestion territoriale couvrant la période entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2023.

FIN DE LA RÉUNION

À 20h05 madame Danie Ouellet propose la levée de l'assemblée.

Réjean Bédard
Président

Martin Gagné
Directeur général